

ABONNEMENT.

Saumur : Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8. Poste : Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne :

A SAUMUR, Chez tous les Libraires ; A PARIS, Chez MM. RICHARD et C^o, Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne : 20 c. Réclames, — 30. Faits divers, — 75.

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR, Chez tous les Libraires ; A PARIS, Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^o, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

29 Mai 1875.

Chronique générale.

LA SÉANCE D'HIER.

A 4 heures, deux nouvelles importantes sont communiquées.

Le courrier du Sénégal étant arrivé jeudi, et M. Lafon de Fongauvier ayant reçu la confirmation des tristes dépêches qu'il avait communiquées à l'Assemblée nationale, il se propose d'adresser une nouvelle question ou interpellation à M. le ministre de la marine pour lui demander si des détails lui sont enfin parvenus, et pour lui demander quelle mesure il compte prendre pour éviter le renouvellement de pareils faits.

Autre nouvelle : Les bureaux du centre droit et les deux droites s'étant prononcés pour la discussion du projet relatif à la liberté de l'enseignement supérieur, Mgr Dupanloup est résolu à demander la mise à l'ordre du jour de ce projet après la loi relative aux concessions de chemins de fer.

A 5 heures, cette dernière nouvelle est confirmée. Mgr Dupanloup ayant réclamé la parole, les droites font décider que la discussion des chemins de fer sera momentanément interrompue.

Cette décision provoque un long tumulte.

Les membres de la commission des Trente étant encore en séance, les bureaux des gauches les font immédiatement prévenir. Par 25 voix sur 30, ils décident de suspendre leur séance pour prendre part aux délibérations de la Chambre.

Mgr Dupanloup, prenant pour base de son argumentation que depuis vingt-cinq ans le pays attend la liberté de l'enseignement supérieur, la Chambre doit, affaires cessantes, l'examiner en deuxième et en troisième délibération.

A 6 heures, M. Laboulaye, répondant à Mgr Dupanloup, déclare que la commission a encore besoin d'au moins quinze jours pour examiner les nouveaux projets présentés par M. Wallon.

M. Raoul Duval ayant demandé l'avis du gouvernement, M. Buffet a répondu que le ministre de l'instruction publique et lui ne s'opposaient pas à la mise à l'ordre du jour immédiate.

L'Assemblée, consultée, a décidé que la loi sur l'enseignement supérieur viendrait en discussion après les projets actuellement examinés.

Les quatre voix qui ont voté pour l'installation des deux Chambres dans le palais de Versailles sont celles de MM. Marcou, général Pélissier, Peyrat et Simiot. Parmi les abstentions très-nombreuses, on ne compte guère qu'une vingtaine de radicaux ; la majeure partie appartient à la droite et au groupe de l'appel au peuple.

D'après des renseignements parvenus au ministère de l'intérieur, il arrive parfois que les titulaires d'emplois laissés à la nomination des maires sont choisis parmi des individus d'une moralité douteuse : condamnés par contumace, etc., etc.

Pour éviter de pareils faits qui peuvent avoir les plus tristes conséquences, les préfets, conformément aux instructions récentes de M. Buffet, devront inviter les maires à s'entourer de tous les renseignements désirables avant de procéder aux nominations dont il s'agit. Dans le cas où les candidats leur seraient inconnus, il aura toujours la ressource de réclamer un extrait de leur casier judiciaire.

C'est là une sage précaution à laquelle on ne saurait trop applaudir.

Par suite du scrutin de mardi, la nouvelle commission des Trente se trouve ainsi composée :

- MM. Duclerc, Laboulaye, De Lavergne, Delorme, Cézanne, Krantz, Humbert, Ricard, Bethmont, Jules Ferry, Ernest Picard, Félix Voisin, Beau, Waddington, Leroyer. MM. Comte Rampon, Baze, Christophle, Schérot, Albert Grévy, Luro, Jules Simon, Vacherot, De Marcère, Jules Cazot, Delsol, De Sugny, Sacaze, Adnet, Adrien Léon.

On lit dans la correspondance Saint-Chéron :

« Quand, au lendemain de la présentation des projets complémentaires des lois constitutionnelles, le journal de M. Gambetta s'écriait : Le câble est coupé... ce cri constatait la joie et la confiance des républicains et des radicaux qui se voyaient maîtres du maréchal de Mac-Mahon, de ses ministres et de la majorité de l'Assemblée.

Le résultat du scrutin de mardi vient encore ajouter à la satisfaction des gauches qui triomphent sur toute la ligne : la droite et le centre droit n'ont pu obtenir une seule nomination. Ce succès est dû surtout aux groupes Lavergne et Wallon qui, en se détachant du centre droit, font passer la majorité du côté de la République et du radicalisme. Chaque étape nouvelle de la Révolution est toujours due à la défection de ces conservateurs sans principes, dont le rôle est, dans toutes les époques, comme nous l'avons vu en 1829, de préparer les catastrophes. Les royalistes, par leur défection en 1829, ont opéré la chute de la monarchie ; les conservateurs des groupes Lavergne et Wallon précipitent par leur défection la chute de l'ordre social.

La joie fait peur. M. Gambetta et son journal s'effraient de leur triomphe. La République française dit : Ne triomphons pas trop.

Le conseil de la République française, engageant les gauches à ne pas abuser de leur victoire certaine, est considéré comme le mot d'ordre auquel les trois groupes vont obéir désormais. Il émanerait, paraît-il, de M. Thiers, chez qui il y a eu, l'autre soir, une réunion intime, mais très-importante.

Républicains et radicaux ne manœuvrent pas seulement à Versailles, mais ils ont préparé dans les départements toute une organisation pour le retour d'un 4 septembre

qui ne tardera pas à être suivi d'une nouvelle Commune. Paris-Journal donne de curieux renseignements sur ces comités révolutionnaires dont le travail souterrain a été dissimulé sous le tapage qui s'est fait à propos des comités bonapartistes.

Dans une lettre écrite par l'un des chefs du radicalisme, qui a parcouru récemment tout le Midi, on lit :

« Notre organisation est achevée dans 68 départements ; encore quelques jours, deux ou trois mois au plus, elle sera complète dans toute la France. Comités reliés les uns aux autres et se rattachant à la direction centrale, caisses, journaux, tout cela est prêt, tout cela fonctionne et, dès à présent, l'élection, si elle se fait au scrutin de liste, nous appartient absolument dans ces 68 départements.

Là, si les citoyens éprouvés que leurs services antérieurs ont mis plus spécialement en lumière, tels que MM. Thiers et Gambetta, sont portés en tête des listes, nous aurons sur leurs noms un véritable plébiscite, sous forme d'élections multipliées, qui imposera au gouvernement une marche nouvelle. Telles les 27 élections de M. Thiers, en 1871, ont traduit alors clairement l'esprit de la France et l'ont en quelque sorte imposé pour chef du pouvoir exécutif à l'Assemblée de Bordeaux. »

La commission de l'enseignement supérieur a continué à repousser les modifications demandées par M. Wallon. Elle maintient la création libre de facultés au frais des départements et des communes.

Les graves événements dont nous sommes menacés à l'intérieur ne doivent pas nous faire perdre de vue ce qui se passe en Espagne. L'anarchie politique va toujours en augmentant à Madrid. En attendant, les généraux alphonstistes, faute d'argent, ne peuvent prendre l'offensive contre l'armée carliste. Le Journal des Débats pousse un cri d'alarme. Don Carlos, dit-il, est plus fort peut-être, en ce moment, qu'en aucun autre, depuis la délivrance de Bilbao. La feuille alphonstiste ajoute :

« Pampelune est de nouveau menacée et a fait connaissance tout récemment avec les boulets carlistes. Il s'en faut que la banlieue de Bilbao soit sûre ; Guetaria a été bombardé ; enfin Saint-Sébastien, ce port si utile aux alphonstistes et que la vigoureuse attaque de Loma avait mis à l'abri des coups de main, se trouve à peu près cerné à l'est et à l'ouest. Renteria est en effet menacée par les carlistes qui coupent ses communications avec Irun ; de plus, les positions d'Orio et d'Usurbil, acquises au prix de rudes combats par les troupes de Loma, viennent d'être abandonnées. La brigade Infanzona, suivant l'euphémisme d'une dépêche de l'Agence Havas, « s'est retirée en bon ordre devant les carlistes, après avoir détruit le pont sur l'Orio et le fortin qu'elle avait construit. » Attendra-t-on à Madrid, pour porter à l'insurrection des coups vigoureux, que Saint-Sébastien tombe aux mains de don Carlos ? »

Deux dépêches adressées, l'une de Santander, l'autre de Saint-Sébastien, à l'Agence Havas annoncent que l'amiral Barczategui a été tué par un obus carliste.

L'escadre alphonstiste bombardait le port

carliste de Motrico, un obus est tombé à bord, a tué l'amiral et blessé grièvement plusieurs officiers.

C'est du moins ce qu'affirme la dépêche expédiée de Saint-Sébastien, où le corps de Barczategui est arrivé.

D'après le télégramme de Santander, l'amiral a été frappé au moment où il s'efforçait d'empêcher un débarquement d'armes destiné aux carlistes.

Cette divergence est de peu d'importance ; il n'en est pas ainsi du fait même de la mort de l'amiral de Barczategui. C'est pour la marine alphonstiste une perte considérable.

LA COMMISSION DES TRENTE

ET LA PRESSE.

Le vote pour la nomination de la nouvelle commission des Trente est l'objet de commentaires de la part des différents organes de la presse. La République française lui consacre son premier-Paris et apprécie ainsi qu'il suit le résultat de la journée parlementaire du 26 mai :

« Le parti républicain s'est placé à la hauteur de tous les devoirs que lui imposent la loi du nombre, l'honneur de représenter le pays et enfin la responsabilité glorieuse qui lui incombe désormais de prendre en main les affaires de la France et de les diriger. Nous considérons le scrutin du 26 mai comme la victoire la plus fructueuse que la démocratie républicaine ait remportée, depuis qu'elle lutte dans l'Assemblée du 8 février 1871, pour faire reconnaître ses droits et en assurer le triomphe. »

Pour le Rappel, le vote de mardi est une étape vers la dissolution :

« Il dépend entièrement de M. Buffet, dit ce journal, que le vote ait pour premier résultat la consolidation du cabinet ; mais personne ne saurait empêcher que la conséquence nécessaire de ce même vote ne soit une dissolution très-prochaine de l'Assemblée. C'est le plus grand éloge que nous puissions faire du scrutin qui a donné le jour à la nouvelle commission des Trente. »

Le Siècle et l'Événement constatent que le vote assure à la gauche une grande majorité dans la commission et qu'il y a dès à présent une majorité certaine pour le scrutin de liste. C'est aussi l'opinion du Gaulois et du Pays.

Le Journal des Débats ne donne pas encore son appréciation. Dans sa correspondance de Versailles, il déclare, il est vrai, que la gauche a remporté une victoire trop complète, mais le correspondant n'insiste pas.

La Presse dit que le vote de mardi est une leçon sévère pour le centre droit ; ce journal espère que la leçon sera utile pour le cabinet, qu'il saura la comprendre et qu'il ne s'obstinera plus à lutter contre la majorité qui lui a donné le pouvoir.

Paris-Journal et le Constitutionnel s'attachent à établir que les ministres ne sauraient considérer comme un échec un vote dans lequel ils ne sont pas intervenus.

Le Soleil reproche à l'extrême droite d'avoir, par l'étendue de ses exigences, rendu impossible tout accord de la droite et facilité la victoire des gauches.

Tel est aussi l'avis du Français, qui déclare en même temps que le vote n'atteint pas le cabinet, « lequel doit se tenir au-dessus et en dehors des vicissitudes parlementaires et

n'accepter comme juge que le pays auquel on va prochainement faire appel. »
La Gazette de France attribue le scrutin de mardi à la coalition des bonapartistes et des républicains.

« Le gouvernement, dit ce journal, comprend-il la gravité de la situation et a-t-il l'énergie nécessaire pour agir comme il le faudrait. C'est là ce qu'un avenir très-prochain va nous apprendre. »

Enfin, l'Univers publie l'article suivant :

« Le succès des gauches est complet. Aux treize commissaires élus le premier jour il est venu s'en ajouter douze autres, et si les cinq derniers sont empruntés au centre droit c'est que, suivant les conseils de M. Gambetta, les membres de la gauche ont eu la volonté de ne pas triompher trop, afin de ne pas trop faire peur. Là-dessus, il n'y a point de doute; d'ailleurs, les feuilles radicales le proclament très-haut. C'est par pitié, par une sorte de commisération dédaigneuse que, dans leurs rangs, les vainqueurs ont fait une petite place à la minorité. Pouvant se passer la fantaisie d'être une commission tout entière d'opinions et de couleur vineuses, ils se sont donné le luxe d'y joindre un filet d'opinions et de couleur roses. C'est la vengeance de M. Luro.

« Au surplus, la vengeance sera courte et cette petite malice, si nous en croyons des bruits très-vraisemblables, ne profitera pas longtemps aux gauches. Justement soucieux de leur dignité, les cinq commissaires du centre droit, élus au dernier moment par la grâce de M. Gambetta, seraient, en effet, très-résolus à donner aujourd'hui même leur démission d'un poste qu'ils ne veulent point tenir du bon plaisir des radicaux. Ceux-ci devront donc s'élever entre eux jusqu'au bout, et M. Gambetta lui-même pourrait bien avoir la malechance d'entrer aussi dans cette commission, aux abords de laquelle il eût aimé se tenir pour la diriger d'un peu loin.

« On ne peut pas s'affliger outre mesure de ce succès, dont s'épouvantent surtout les révolutionnaires. Toutes choses en effet sont mieux ainsi; la situation en ressort plus nette et les plus aveugles n'auront plus d'excuse à se cacher les conséquences de la politique d'expédients qui devait nécessairement mener à ces résultats. Il est possible alors qu'avec leur intention leur énergie se réveille, et peut-être aussi ce bon sens politique dont ils ont, jusqu'ici, donné peu de preuves. C'était hier la crainte de M. Gambetta; pourquoi ne serait-ce pas aujourd'hui notre espoir? En tout cas, c'est le dernier avertissement. Si l'on n'en profite pas, il est aisé de prévoir ce que seront les futures élections, et dans cette prévision, l'on se demande si la Chambre ne prenait pas une peine inutile en votant jeudi, entre les deux scrutins relatifs à la commission, un projet pour l'installation des deux Chambres à Versailles, puisque les radicaux seront bientôt maîtres de ramener l'une et l'autre à Paris. »

L'AFFAIRE DUCHESNE DEVANT LES TRIBUNAUX BELGES.

Le tribunal de Liège vient de rendre un jugement destiné à produire une grande impression dans le monde politique. Duchesne, l'ouvrier belge accusé d'avoir attenté à la vie du prince de Bismark, a été acquitté et rendu à la liberté par les magistrats de Liège.

On se souvient de l'importance que la Prusse attachait ou feignait d'attacher à la solution de cette affaire. L'émotion que nous venons d'éprouver depuis quinze jours, à la suite du fameux article du Times, nous a forcés à nous occuper de nos propres intérêts et a nécessairement détourné notre attention des affaires de nos voisins belges. Mais il ne faut pas oublier qu'il y a un mois à peine les notes comminatoires adressées à M. d'Aspremont-Lynden, ministre des affaires étrangères de Belgique, par le cabinet de Berlin, sont venues jeter la perturbation, non-seulement dans notre monde politique, mais encore sur notre marché financier. Parmi les griefs qu'invoquait la Prusse contre la Belgique, l'affaire Duchesne était au premier rang. Il n'est donc pas étonnant qu'encore maintenant le dénouement apporté à ce procès par le tribunal civil de Liège soit appelé à devenir l'objet de commentaires ardents dans l'Europe entière.

Nous allons essayer de dégager cette affaire de la passion politique qui va néces-

sairement l'obscurcir, et nous tenterons de l'examiner uniquement au point de vue juridique. La question qui se pose au début est celle-ci : Les juges belges ont-ils appliqué la loi en acquittant Duchesne?

Et d'abord quels sont les faits? Nous les rappellerons brièvement. Duchesne est accusé d'avoir proposé par lettre à l'archevêque de Paris de mettre à mort M. de Bismark moyennant une somme de 60,000 fr.

Commençons par déclarer que rien n'est moins intéressant que ce Duchesne. Le masque religieux dont il se couvrait ne sert qu'à le rendre plus odieux encore. On éprouve, en outre, un sentiment de dégoût à penser que ce misérable n'a pas craint de faire une offre pareille à un prélat français, et qu'il a eu la criminelle outrecuidance de croire qu'elle serait agréée. Mais l'indignité du prévenu ne doit pas nous faire perdre de vue les principes de législation qui s'appliquent au délit qu'on lui reproche. Dans l'espèce, Duchesne est uniquement accusé d'une tentative de meurtre sans que la résolution de commettre ce meurtre ait été accompagnée d'actes extérieurs formant un commencement d'exécution. Or, la loi pénale belge ne contient aucun article punissant l'intention de commettre un crime, isolée d'actes extérieurs le précédant et lui donnant pour ainsi dire un corps. Ajoutons que la loi française est dans le même cas, et qu'elle aussi exige la condition d'un commencement d'exécution pour frapper le criminel.

Etranger.

AMÉRIQUE DU SUD.

A peine l'insurrection militaire tentée par Corral et Queredo, en Bolivie, avait-elle été supprimée, que ce pays a eu à courir des dangers d'un caractère bien autrement grave. Vers la fin du mois de mars, la Commune a eu son triomphe à Cochabamba. Les insurgés commencèrent par s'emparer de tous les établissements publics, chassèrent naturellement les autorités constituées et établirent une administration révolutionnaire à l'instar de celle dont les Delescluze et les Pyat gratifièrent les Parisiens en 1871. Cet état de choses dura cinq ou six semaines. Le président de la République, le vénérable M. Frias, y mit fin en marchant résolument contre les communistes à la tête des troupes et en leur infligeant une défaite complète. Mais, pendant que M. Frias rétablissait l'ordre sur un point du territoire, la sédition relevait la tête dans la capitale. Irrités de ce que le président avait refusé de pardonner leur chef, les partisans de Corral profitent de ce que la Paz est vide de troupes pour y établir leur autorité.

Ce fut une semaine après le départ de Frias qu'ils tentèrent leur coup, au nombre d'environ 3,000. S'ils ne l'emportèrent pas, on doit sans doute attribuer leur échec à l'intrepide bravoure d'une cinquantaine de jeunes gens de seize à dix-huit ans qui, retirés dans le palais du gouvernement, y tinrent pendant huit heures. Cette résistance héroïque aurait pu leur être funeste; déjà l'incendie alimenté par le pétrole envahissait leur refuge, quand survint un bataillon d'infanterie stationné à 16 milles dans la campagne et qui dispersa les bandes des émeutiers. Comme presque toujours, les chefs de l'échauffourée sont sortis sains et saufs de la bagarre; en cette circonstance, ils ont trouvé asile à l'ambassade du Pérou. Quant à leurs suivants, il en a été arrêté une centaine, et 130 environ ont été tués dans la lutte.

A propos des événements que nous venons d'analyser et de quelques autres, *El Independiente* de Santiago fait les justes réflexions suivantes :

« Les graves désordres qui se sont manifestés en cette année dans les capitales de quelques républiques hispano-américaines sont dignes de fixer la sérieuse attention des gens qui s'intéressent à l'avenir de nos naissances démocratiques. A Buenos-Ayres, à Bogotà et à la Paz, on a été témoin de scènes tout-à-fait différentes soit par les acteurs, le but proposé ou les moyens employés, à tout ce qui s'était vu en ces pays depuis l'époque de l'indépendance. Les désordres auxquels nous faisons allusion ont amené une grande perturbation dans ce qu'il était permis d'appeler la coutume généralement suivie en Amérique en matière

de révolutions et de pronunciamientos militaires. Cette fois, ce ne sont pas des hommes ambitieux de pouvoir politique ou des chefs militaires qui ont porté la terreur en de paisibles foyers.

« Nous sommes en présence d'autres acteurs; c'est un nouveau cri de guerre que nous venons d'entendre. En un mot, nous sommes en présence de la guerre sociale.

« A Buenos-Ayres, une tourbe abjecte reçoit le mot d'ordre d'une loge de malfaiteurs et commet les abominations que tout le monde sait.

« A Bogotà, le mouvement est moins féroce; mais en échange il est plus franchement communiste. Au lieu de demander comme les brigands de Buenos-Ayres qu'on envoie les jésuites au bûcher, les frères de Bogotà se contentent d'exiger du pain pour eux et pour leurs familles. Là on nie aux prêtres le droit à la vie; ici on nie aux propriétaires le droit à la propriété.

« A la Paz, on aurait pu se croire dans une caverne de bandits avinés. On y volait et on y assassinait en pleine rue, pour le plaisir de voler et d'assassiner!

« Il n'est donc plus permis d'en douter : entre les révolutions d'autrefois et celles dont l'aurore commence à poindre, il y a la même différence qu'entre la guerre et le pillage, la mort dans une lutte courtoise et l'assassinat, la poudre et le pétrole. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

MUSIQUE MUNICIPALE DE SAUMUR.

Dimanche 30 mai 1875.

A 7 HEURES DU SOIR, SQUARE DU THÉÂTRE.

Programme.

1. *Le Vigilant*, pas redoublé..... TILLIARD.
2. *Villebon*, valse..... E. JOLY.
3. *La Fille de M^{me} Angot*, fantaisie..... LECOQ.
4. *Souvenir d'Alsace*, polka..... F.-D.
5. *Les Enfants de la France*, quadrille..... TILLIARD.
6. *Menecy*, pas redoublé..... TILLIARD.

Les courses d'Angers auront lieu demain dimanche et mardi.

M. Jules Desbois, élève de l'École des Beaux-Arts et pensionnaire du département de Maine-et-Loire, vient d'obtenir une troisième médaille pour sa statue, *Orphée*, qu'il avait fait admettre au Salon.

Le *Patriote* dit que, samedi dernier, un bouquet monstre a été expédié d'Angers au château de Sablé. Il sortait des jardins de M. Paré-Delavigne, et mesurait 2 mètres 50 de diamètre, soit 7 mètres 50 de circonférence. Au chemin de fer, il a fallu l'arrimer sur un wagon découvert, nul fourgon n'ayant une ouverture assez large pour donner passage à ce colosse.

Le 22, le sieur Gabillé, Jean, 24 ans, fermier, demeurant à Tout-le-Monde, se rendait au marché de Cholet, monté dans un léger véhicule et conduisant un cheval capricieux et difficile. Tout-à-coup ce cheval se mit à ruer en se passant une jambe de derrière par-dessus un des brancards de la voiture. Voiture et cheval tombèrent dans le fossé de la route; dans cette chute le conducteur tomba quelques mètres en avant et sur la tête; une hémorragie s'ensuivit, puis la mort.

Dimanche dernier, un brillant festival a été donné à Château-du-Loir à l'occasion du concours musical d'une quinzaine de fanfares, appartenant à diverses localités du département de la Sarthe. La ville était toute pavoisée; des jeux publics, un bouquet, des illuminations ont rendu complète cette fête qui s'est terminée par une représentation théâtrale.

Mercredi, le président de la Société des agriculteurs de France, M. Drouyn de Lhuys, s'est rendu à la colonie de Meltray, où a eu lieu la pose de la première pierre du laboratoire de chimie expérimentale des différents engrais destinés à améliorer le sol de la France.

Un arrêt de la Cour de cassation vient d'établir que les employés de la régie n'ont pas le droit de verbaliser contre un cafetier qui met à la disposition de ses clients des

allumettes de contrebande, attendu qu'il ne les leur vend pas; il ne peut donc être considéré comme marchand et soumis à l'exercice pour les allumettes.

Le 12 mai dernier, le bruit se répandit dans la ville de Rennes que les enfants de M. Brunet, professeur au Lycée, avaient été empoisonnés, et que cet empoisonnement était dû à l'erreur d'un pharmacien. Le fait était exact.

Les enfants de M. Brunet étaient indisposés et un médecin fut appelé. Après avoir examiné les jeunes malades, il rédigea une ordonnance prescrivant d'administrer quelques grammes de carbonate de lithine. M. Brunet envoya une servante chercher le médicament prescrit chez M. Ameline, pharmacien, 2, avenue de la gare. M. Ameline, peu familier, paraît-il, avec les remèdes nouveaux, ne soupçonnait pas l'existence du carbonate de lithine. Il fait demander le contenu de l'ordonnance à un confrère, M. Chasles, pharmacien, rue du Chapitre. M. Chasles n'avait pas de carbonate de lithine. Il s'adresse à M. Houitte, pharmacien, rue du Pré-Botté. M. Houitte connaissait le carbonate de lithine: il en avait dans son officine. Le carbonate de lithine était placé dans un bocal près du sulfate d'atropine. M. Houitte, sans lire l'étiquette, livre une des poudres blanches, la poudre funeste, le sulfate d'atropine, qui est un poison dangereux, extrait de la belladone.

M. Ameline dut manipuler cette poudre perfide, la diviser en douze paquets et la livrer ainsi divisée pour être administrée aux deux jeunes enfants.

Après avoir goûté le prétendu remède, les enfants le trouvant trop amer refusèrent de le prendre, et Madame Brunet dut vaincre leur résistance en leur donnant l'exemple du courage.

Presque immédiatement des vomissements se manifestèrent. Les deux enfants chancelaient sous l'influence du toxique, qui produisait les effets d'une ivresse narcotique. Bientôt les signes infaillibles de l'empoisonnement apparurent. M. le docteur Regnaud, appelé sur le champ, se hâta de les combattre. Il fut reconnu que ces phénomènes étaient dus à l'ingestion de l'atropine. M. Houitte s'était trompé de bocal. Dans l'un était la vie et dans l'autre la mort. Il était cependant utile d'y regarder à deux fois avant de livrer la marchandise.

MM. Houitte et Ameline viennent de comparaître devant le tribunal de Rennes: M. Houitte pour n'avoir pas examiné ce qu'il livrait, M. Ameline pour ne pas s'être assuré que la chose livrée était bien le médicament demandé. Le coup d'œil exercé du pharmacien ne peut s'y tromper. Les deux poudres sont blanches, il est vrai, mais l'une se présente en poussière impalpable, et l'autre s'agglutine en grumeaux.

Je ne connaissais pas le carbonate de lithine, s'écrie M. Ameline pour sa défense.

Nul pharmacien ne doit ignorer le code et les progrès de la thérapeutique. — Les suites de l'ignorance peuvent devenir si terribles qu'elle ne saurait être une excuse.

M. Houitte est condamné à 100 fr. d'amende, M. Ameline à 50 fr., et tous deux solidairement aux frais du procès.

Agriculture.

LA NOBLESSE DE LA CHARRUE.

Nous extrayons les lignes suivantes d'un article publié par le *Journal de Maine-et-Loire* et concernant le concours du comice de Saint-Georges, près Angers :

De nos jours, agriculture n'est plus la rime obligée de roture. Jadis, il n'y avait que la noblesse de l'épée, noblesse du plus vaillant, noblesse du plus fort; ensuite est venue la noblesse de robe, noblesse du plus savant; voici venir à son tour la noblesse de la charrue, noblesse des plus utiles! Les récompenses glorieuses qu'on n'obtenait guère, autrefois, que sur les champs de bataille, dans les luttes de la politique ou par les travaux de la science et de l'esprit, on peut les gagner aujourd'hui dans les étalles et sur les terres de labour.

Ces réflexions nous accompagnaient sur la route de Champocé, le lundi de la Pentecôte. Ce jour-là, nos voisins étaient en fête et leur bourg en joyeuse rumeur: ils fêtaient le XIX^e concours agricole du comice du canton.

En vue de la forteresse féodale, de nos

maisons effondrées que leur délabrement force d'abandonner aux giroflées, aux lierres et aux choux, un drapeau planté sur une haie en fleurs indiquait le lieu du concours du labourage. Sept concurrents prenaient part à la lutte pacifique. « Vous ne savez pas, disait saint Vincent-de-Paul à ses préposés de Saint-Lazare, vous ne savez pas ce que coûte un grain de blé. » Ce qu'il coûte de sueurs et de fatigues, ce grain de blé, aliment essentiel des peuples civilisés, chacun le comprenait, de reste, en voyant à l'œuvre, sous une température torride, ces vaillants fils de la terre, soulevant le sol et le déchirant en tous sens. La rude besogne terminée, à l'instar de l'âne de Buridan, indécis et mourant de faim entre deux mesures d'avoine, nous restions hésitants entre les sillons, nous demandant à qui devait être accordée la palme due au mieux faisant. De plus habiles l'ont décidé.

Conduire une charrue ne semble pas, de prime abord, fort difficile. Toutefois, on reconnaît bientôt qu'il y a un apprentissage comme en toute chose, et que, dans une réunion de labourers pris au hasard, il s'en trouve peu d'excellents.

On reconnaît un bon labourer, dit l'abbé Rozier, dans son *Cours d'agriculture*, à la manière aisée dont il conduit et manie sa charrue; à la facilité que l'habitude lui a donnée de la faire enfoncer ou soulever à volonté; à l'art d'ouvrir des sillons égaux et droits; au renversement des bandes de terre, et, enfin, un bon labourer est celui qui ne fatigue pas ses bêtes et sait proportionner la profondeur du sillon à la qualité de la terre.

Une anecdote sur la charrue trouvera ici naturellement sa place. Un jour, Napoléon Bonaparte, alors premier consul, sortit de grand matin de la Malmaison, vêtu de sa redingote grise, pour se promener en compagnie de Duroc. Comme ils marchaient en causant, ils virent un labourer qui traçait un sillon en venant de leur côté.

— Dites donc, mon brave homme, fit Bonaparte en s'arrêtant, votre sillon n'est pas droit; vous ne savez donc pas votre métier?

— Ce n'est toujours pas vous, mes beaux messieurs, qui me l'apprendrez, dit le labourer; vous seriez bien embarrassés pour en faire autant.

— Vraiment non!
— Vous croyez: eh bien! essayez, reprit le brave homme, en cédant sa place au premier consul.

Celui-ci prit les manches de la charrue, mais il ne put faire trois pas en droite ligne, tant il s'y prenait mal.

— Allons, allons, dit le paysan, votre besogne ne vaut rien: chacun son métier!
Il est juste d'ajouter que le premier consul ne continua pas sa promenade sans payer la leçon qu'il venait de recevoir.

Depuis peu de temps l'on a introduit en Europe une variété de maïs dont le produit est extraordinairement avantageux: c'est le maïs géant *caragua* dont la tige atteint quatre mètres de hauteur; son rendement comme fourrage serait de 60 0/0 supérieur au maïs commun, et rendrait en grains 76 hectolitres contre 40 de celui qu'on cultive actuellement.

Cette nouvelle variété s'accommode très-bien d'un terrain de qualité ordinaire et un peu sec.

Ces avantages paraissent assez précieux pour en recommander l'essai dans les grandes fermes.

Faits divers.

Le tribunal correctionnel de Bordeaux vient de juger une assez singulière affaire. Les manœuvres de nuit s'accomplissent, on le sait, à des dates périodiques, entre huit heures du soir et minuit.

Dernièrement, dans une marche accomplie sur la route de Merignac, un militaire, le caporal Fougues, s'était éloigné du bataillon avec deux hommes, pour prendre une position de service. Il se tenait contre une haie qui protège une petite propriété. La nuit était profonde; si bien que le maître du lieu, mis en éveil par les aboiements répétés de son chien, et ne distinguant point à quelle sorte de visiteurs il avait affaire, fit feu du côté de la route. Heureusement l'arme n'était chargée que de sel de cuisine, et le caporal

Forgues, atteint à la joue gauche, était guéri au bout de quelques jours.

Le parquet a naturellement poursuivi le trop farouche propriétaire. C'est un chiffonnier qui a la main prompte à en juger par deux condamnations antérieures qui ornent son casier et qui lui ont été appliquées à la suite de scènes de violences.

Le cas pouvait être grave, car on ne fait pas feu aussi légèrement sur un homme qui se tient sur la voie publique, laquelle est à tout le monde. Néanmoins, le tribunal s'est montré indulgent, et le prévenu n'a eu que 50 fr. d'amende.

M. Salvi, parti de Pesh le 8 mai à onze heures du matin, est arrivé à Nancy, samedi 22 mai, à la même heure, sur son cheval Radamans.

Le cheval a été blessé à Moncel — 20 kilomètres de Nancy — au jarret gauche, par un clou contre lequel il avait frappé dans une écurie. Cette blessure a empêché M. Salvi de continuer sa route — le cheval étant, du reste, en parfaite condition.

Ces faits ont été constatés par le vétérinaire et tous les officiers du 4^e régiment de hussards. Ils ont tous déclaré que le cheval aurait pu très-facilement arriver à Paris pour le jour fixé. Du reste, il faut remarquer qu'arrivé à Bothlémont le 21 mai, à six heures du soir, 24 kilomètres avant Nancy, M. Salvi avait en treize jours et sept heures, avec un cheval hongrois de moyenne taille, dépassé de 8 kilomètres toute la distance de Paris à Vienne que M. Zubowitz avait franchie en quinze jours, avec Caradec, jument anglaise.

Les 288 kilomètres qui séparent Vienne de Pesh avaient été ajoutés par M. Salvi au parcours fait par M. Zubowitz.

La distance de Bothlémont à Paris étant de 280 kilomètres, c'est donc 8 kilomètres en plus que M. Salvi a fait en deux jours de moins que son prédécesseur.

Le général de Montaigne, commandant la 5^e division de cavalerie, le lieutenant-colonel Bauviouse, commandant le 4^e hussards, les officiers du régiment et le maire de Nancy ont attesté ces faits sur des pièces signées par eux et dont M. Salvi est porteur.

Pendant plusieurs jours, la ville de Nérac a été éclairée au gaz de liège, fabriqué avec les déchets de bouchons dont le commerce est si important dans cette région.

M. A. Combe Delma, directeur d'une fabrique de bouchons à Bordeaux, a essayé de distiller en vase clos les copeaux et déchets de sa fabrication. Les résultats obtenus en petit dans des expériences de laboratoire ont été si concluants, que l'administration du gaz méridional, à laquelle appartient l'usine de Nérac, après en avoir eu connaissance, n'a pas hésité à autoriser une expérience en grand. Ce gaz brûle avec une flamme très-blanche.

La partie bleue qui, dans les becs-papillon, est assez caractérisée au gaz de houille, est beaucoup moins sensible dans celui-ci. De plus, à cause de sa moins grande densité, la consommation de ce gaz est, paraît-il, beaucoup moins forte pour une même intensité de lumière.

Le schooner *Carrie-Anne*, qui vient d'entrer dans le port de Bristol, a été le théâtre d'une horrible et sauvage torture suivie de mort. Dès le départ du bâtiment de Rio-Grande, le capitaine Joseph Little et son second, Alexandre Thain, firent continuellement souffrir leur mousse, Henri Poutness, âgé de dix-sept ans, né à Worcestershire. Le cuisinier et plusieurs autres matelots de l'équipage étant tombés malades, le mousse reçut l'ordre de faire la cuisine, quoiqu'il arguât de son incapacité. Le capitaine ordonna de le saisir et de l'enchaîner nu sous la lucarne d'un toit vitré, et le laissa ainsi huit heures sous une pluie froide. Cette torture lui fut appliquée tous les deux jours, et, malgré les plaintes du pauvre mousse, qui se disait très-malade et sur le point de mourir, le capitaine refusa de le déchaîner jusqu'à environ deux heures avant sa mort, qui eut lieu le 2 mai.

Le bâtiment avait quitté Rio-Grande depuis quatre-vingt-sept jours lorsqu'il entra, voiles déployées, dans la baie de Valence, où le capitaine et le second furent immédiatement arrêtés et auront à répondre de cet assassinat.

Le révérend M. Williams, ministre de l'église de Dudley, dans le Massachussets, a une façon pratique d'interpréter sa religion et surtout de l'exercer: C'est ce qu'on appelle un ministre du bon vieux temps.

Un de ces derniers dimanches, la chaleur était étouffante, le vénérable Williams était en chaire.

Tout à coup on entend les grondements lointains du tonnerre, un orage formidable se prépare.

Ayant jeté un coup d'œil au dehors, notre charitable pasteur s'écrie:

Mes frères, je vous ferai observer que notre voisin Crosby a tout son foin coupé dans la prairie, et qu'il y a à craindre une forte pluie; je vous engage donc, et crois que c'est votre devoir de vous joindre à moi pour l'aider à mettre immédiatement son foin à l'abri.

Descendant de la chaire, il est suivi par tous les hommes, et en moins d'une demi-heure le foin était en sûreté.

Retournant à son église, il reprit le fil de son sermon au passage où il avait été interrompu et continua son office pendant que l'orage passait au dehors.

LES NAUFRAGES.

Depuis vingt ans, la moyenne des naufrages de steamers est de 480 par an.

En comprenant dans le calcul les personnes qui ont péri à bord de voiliers, on arrive à une moyenne de vingt-deux mille malheureux qui sont chaque année, sur toutes les mers du globe, victimes d'accidents.

Vingt-deux mille par an, cela donne par mois 1,833, par jour 61, 5 environ par chaque période de deux heures.

Toutes les vingt-quatre minutes, en moyenne, il y a donc quelqu'un que la mer engloutit!

Beaucoup de ces navires perdus ont disparu sans bruit, comme un flocon d'écume qui se dissout dans la lame. D'autres, par le nombre des victimes ou les circonstances particulières dans lesquelles le naufrage est survenu, ont occupé le monde entier de leur aventure.

LA DURÉE DE LA VIE.

Nous empruntons à l'*Echo de la presse médicale* de curieux renseignements sur l'accroissement de la durée de la vie:

« Dans l'ancienne Rome, entre les années 200 et 300 avant Jésus-Christ, la durée moyenne de la vie, dans les hautes classes, était de 30 ans.

» Dans le siècle actuel, dans les mêmes classes de la société, elle monte à 50 ans. Dans le XVI^e siècle, la durée moyenne de la vie à Genève était de 20 à 24 ans.

» Entre 1814 et 1833, elle était de 40 à 68 ans, et maintenant il y a autant de personnes qui vivent 70 ans qu'il y en avait, il y a 300 ans, arrivant à l'âge de 43.

» Dans l'année 1693, le gouvernement anglais emprunta de l'argent dont le montant devait être payé par annuités en prenant pour base la durée moyenne de la vie dans ce temps-là.

» Le Trésor fit par là un très-bon marché, et toutes les parties de la transaction furent satisfaites. Quatre-vingt-dix-sept ans plus tard, Pitt établit une autre tontine ou compagnie d'annuités, basée sur l'opinion de la mortalité qui était restée la même que cent ans auparavant. Mais, dans cette occasion, il se trouva que le gouvernement avait fait un mauvais marché, car, tandis que dans la première tontine 10,000 personnes de chaque sexe étaient mortes à l'âge de 28 ans, cent ans plus tard il n'y eut que 5,772 personnes du sexe masculin et 6,416 du sexe féminin qui moururent à cet âge.

» De ces faits, il apparaît que la vie, sous certaines influences favorables, a gagné beaucoup et probablement dans toutes ses formes et manifestations, et en vigueur et en durée.

Nous ajouterons à ces faits les notes suivantes sur la mortalité de la France:

« Dans un mémoire présenté à M. le préfet de la Seine par les inspecteurs de la vérification des décès, il est établi qu'au commencement du siècle dernier, à la fin du règne du grand roi Louis XIV, la mortalité atteignait le chiffre de 4 sur 28 à Paris. Maintenant, nous ne payons plus à la

mort qu'un tribut de 1 sur 44 habitants. Ce rapprochement est-il assez éloquent?

» Il n'est pas sans intérêt de suivre, depuis le commencement du dix-huitième siècle jusqu'à nos jours, la lutte de la vie contre la mort et les progrès qui se sont opérés par l'assainissement et l'élargissement des rues qui laissent circuler un air plus abondant et plus sain.

» En 1760, la mortalité était encore de 4 sur 30 habitants. Ce n'est qu'en 1830 qu'elle a atteint la proportion de 4 sur 36. On a compté en 1847 4 décès sur 37 habitants; en 1851, 4 sur 38, et en 1856, 4 sur 39. Maintenant, comme nous l'avons dit plus haut, la mortalité est de 4 sur 44 habitants.

» Si l'on fait, sur la proportion de 2,000,000 d'habitants, le calcul du gain que l'on a obtenu sur la mort depuis un siècle et demi, nous trouvons que si nous payions encore, comme au siècle de Louis XIV, un tribut de 4 sur 28, il mourrait annuellement 71,428 personnes, tandis qu'il ne meurt que 48,780 dans la proportion actuelle de 4 sur 44. C'est donc 22,648 habitants que l'on arrache chaque année à la mort.

» Après avoir examiné quelle est la mortalité à Paris, jetons un coup d'œil sur les autres parties de la France.

» On a fait, pour 1860 et plusieurs années précédentes, un curieux travail sur la longévité comparée de nos départements. Le nombre annuel de décès, à l'âge de cent ans et au-dessus, est, en France, de 148.

» Les départements qui se distinguent par la durée de la vie sont: Orne, Calvados, Eure-et-Loir, Sarthe, Eure, Lot-et-Garonne, Deux-Sèvres, Indre-et-Loire, Basses-Pyrénées, Maine-et-Loire, Ardennes, Gers, Aube, Hautes-Pyrénées et Haute-Garonne.

Dernières Nouvelles.

Les membres de la minorité constitutionnelle ne donneront pas leur démission comme ils en avaient manifesté le désir. Après une entrevue avec les groupes de la droite, ils ont pris cette décision.

On lit dans le Pays:

Tout le monde sait, parmi nous, qu'à une réunion à laquelle assistaient tous les anciens préfets de l'Empire, cinquante-sept sur soixante se prononcèrent sans hésiter pour le scrutin d'arrondissement.

Le bruit d'une récente lettre du comte de Chambord n'est pas confirmé dans les cercles de l'extrême droite.

Depuis le conseil donné, il y a environ deux mois, aux députés légitimistes de ne pas s'abstenir lors des élections du Sénat ou de la Chambre, il ne paraît pas qu'il soit arrivé ici aucune nouvelle instruction politique de Frohsdorf.

Pour les articles non signés: P. GOURT.

L'UNION

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE HUMAINE

Autorisée par ordonnance royale du 21 juin 1829

15, rue de la Banque, 15, Paris.

Capital de garantie et fonds placés:

TRENTE-SEPT MILLIONS DE FRANCS

ASSURANCES DE CAPITAUX

Payables après décès, permettant au père de famille de laisser un capital à ses héritiers.

ASSURANCES MIXTES

Profitant aux ayant-droit de l'assuré, s'il meurt, ou à lui-même, s'il vit à une époque déterminée.

PARTICIPATION

Des assurés dans les bénéfices à raison de CINQUANTE POUR CENT.

DOTS POUR LES ENFANTS

Dont le capital fixé d'avance est payable à un âge donné.

RENTES VIAGÈRES

Immédiates ou différées, sur une ou plusieurs têtes, aux taux les plus avantageux.

ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE

Avec un capital de garantie distinct de QUINZE MILLIONS.

La Compagnie est représentée, à SAUMUR, par M. HUMET.

Théâtre de Saumur.
Samedi 5 juin 1875.
 Une seule représentation donnée par les ARTISTES du théâtre des **Bouffes-Parisiens.**
M^{me} THÉO
 M. BONNET, M. DESMONTS, M^{me} SOLL, M^{me} EMMA DORVILLE.
 Accompagnateur : M. DE LAGOANÈRE.
POMME D'API
 Opérette d'Offenbach.
BAGATELLE
 Opérette d'Offenbach.
 Grand INTERMÈDE par M^{me} THÉO.

L'ILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL.
 N° 1683. — 29 Mai 1875.
 Texte: Histoire de la semaine. — Courrier de Paris, par M. Philibert Audebrand. — Le Salon de 1875 (IV). — Le Chaudron du diable, nouvelle, par M. G. de Cherville (suite). — Nos gravures: La statue de la colonne Vendôme; — Bayard et les jeunes filles de Brescia, par M. Beyle; — La cigale et la fourmi, par M. Vibert; — La future installation des Chambres à Versailles. — Revue comique du Salon de 1875, par Bertall (III). — Chronique

du Sport. — Revue financière de la semaine. — Bulletin bibliographique. — Faits divers. — Le café-concert des Ambassadeurs, aux Champs-Élysées. — Echecs.
 Gravures: La reconstruction de la colonne Vendôme: restauration de la statue de Napoléon I^{er} dans les ateliers de MM. Thiébaud à Paris. — Salon de 1875: Bayard et les jeunes filles de Brescia, tableau de M. Beyle; — La cigale et la fourmi, tableau de M. Vibert. — La nouvelle installation des Chambres à Versailles: vue panoramique de la partie ouest du palais de Versailles montrant la nouvelle salle des séances de la Chambre des députés, à construire dans la cour de la Surintendance; — Plan de la future installation de la Chambre des députés au palais de Versailles. — Modes de 1875: saison d'été. — Revue comique du Salon de 1875 (III), par Bertall (13 sujets). — Le café-concert des Ambassadeurs, aux Champs-Élysées. — Rébus.

LITTRÉ (E.): Dictionnaire de la langue française, abrégé du grand dictionnaire, contenant tous les mots qui se trouvent dans le dictionnaire de l'Académie française, plus un grand nombre de néologismes et de termes de science et d'art, avec l'indication de la prononciation, de l'étymologie et l'explication des locutions proverbiales et des difficultés grammaticales, par A. BEAUJEAN professeur au lycée Louis-le-Grand. 1 vol. d'environ 1,800 pages in-8°, publié en 25 fascicules à 50 centimes.
 Il paraît un fascicule par semaine, depuis le 1^{er} mai 1875.
 Fidèle à ses traditions artistiques, l'Univers illustré publie les œuvres les plus remarquables exposées

au Salon de cette année, et il a prouvé par les magnifiques gravures qui ont paru récemment, qu'il savait conserver le rang élevé que tous les gens de goût lui assignent comme une juste récompense de ses efforts persévérants. L'Univers illustré reproduit cette semaine deux toiles qui ont un grand succès à l'exposition du palais de l'Industrie: « un petit son, » de M. L. Perrault, et « une mariée en Alsace, » de M. C.-A. Bapst. Parmi les autres gravures nous signalerons: une séance du conseil municipal de Paris, au palais du Luxembourg; une vaste planche du plus saisissant effet représentant le naufrage du steamer le Schiller; la vue générale du palais Alexandra, à Londres, etc.

Les agriculteurs et vigneron qui se proposent de gager des colons de Saint-Hilaire feront bien de se faire inscrire avant la Saint-Jean, s'ils veulent être assurés de sujets en raison du travail auquel ils les destinent.

Chemins de fer de la Vendée.
BAINS DE MER DES SABLES-D'OLONNE.
BILLETS A PRIX RÉDUITS
 VALABLES PENDANT 5 JOURS
 Au départ de Tours, Bressuire, Saumur, Poitiers et stations intermédiaires.
 La Compagnie de la Vendée a des gares séparées à Tours et à Saumur.

Eviter les contrefaçons
CHOCOLAT MENIER
 Exiger le véritable nom
CHEMIN DE FER DE POITIERS
Service d'hiver.
 Départs de Saumur pour Poitiers:
 5 heures 50 minutes du matin.
 11 — — — — —
 6 — 10 — — — — — du soir.
 Départs de Poitiers pour Saumur:
 5 heures 40 minutes du matin.
 10 — 40 — — — — —
 5 — 35 — — — — — du soir.
 Tous ces trains sont omnibus.
 P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 28 MAI 1875.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance décembre...	64	50	» 25	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	720	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	665	»	»
4 1/2 % jouiss. septembre...	93	»	» 60	Crédit Mobilier...	233	7 1/2	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	710	»	30
5 % jouiss. novembre...	102	95	» 05	Crédit foncier d'Autriche...	530	»	»	Société autrichienne, j. janv.	662	50	» 1 3/4
Obligations du Trésor, t. payé.	470	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	350	»	2 50	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	234	»	» 50	Est, jouissance nov.	549	»	7 50	Orléans...	308	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	470	»	» 5	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	917	50	5	Paris-Lyon-Méditerranée...	308	»	»
— 1865, 4 %	493	75	» 6 25	Midi, jouissance juillet.	695	»	»	Est...	306	»	»
— 1869, 3 %	330	»	»	Nord, jouissance juillet.	1170	»	»	Nord...	307	»	»
— 1871, 3 %	303	50	1	Orléans, jouissance octobre.	926	25	3 75	Ouest...	305	»	»
— 1875, 4 %	454	»	1	Vendée, 250 fr. p. jouiss. juil.	577	30	»	Midi...	303	50	»
Banque de France, j. juillet.	3934	»	5	Compagnie parisienne du Gaz.	900	»	» 50	Deux-Charentes...	274	50	»
Comptoir d'escompte, j. août.	585	»	»	Société Immobilière, j. janv.	36	25	»	Vendée...	220	»	»
Crédit agricole, 200 fr. p. j. juill.	490	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	240	»	5	Canal de Suez...	515	»	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	365	»	»								
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	900	»	»								

CHEMIN DE FER D'ORLÈANS
GARE DE SAUMUR
(Service d'été, 3 mai 1875)
 DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.
 3 heures 08 minutes du matin, express-pon.
 6 — 45 — — — — — (s'arrête à Angers)
 9 — 01 — — — — — omnibus.
 1 — 33 — — — — — soir, omnibus.
 4 — 19 — — — — — omnibus.
 7 — 23 — — — — — express-pon.
 DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.
 3 heures 04 minutes du matin, omnibus-pon.
 8 — 36 — — — — — omnibus.
 9 — 50 — — — — — express-pon.
 12 — 38 — — — — — soir, omnibus.
 4 — 14 — — — — — omnibus.
 10 — 28 — — — — — express-pon.
 Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE
 A L'AMIABLE,
UNE MAISON
 Située au Port-Roux, commune de Villeberrier.
 Cour, jardin et ouche plantée d'arbres à fruits; le tout d'une contenance de 58 ares, appartenant à M. Louis Mottier-Ermenou, de Varrains.
 Facilités de paiement.
 S'adresser, pour visiter la propriété, à M. MOTTIER, et, pour traiter, à M^e MÉHOUS, notaire. (294)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE
 A L'AMIABLE,
 En totalité ou par lots, au gré des acquéreurs,
LA BELLE PROPRIÉTÉ
 DE
GRANGE-COURONNE
 A 2 kilomètres de Saumur.
 Située dans les communes de Saint-Lambert et de Vivy. (285)

Etude de M^e ROBINEAU, notaire à Saumur.

ADJUDICATION VOLONTAIRE
 Le dimanche 30 mai 1875, à une heure de l'après-midi,
 En l'étude de M^e ROBINEAU, notaire à Saumur,
D'UNE MAISON
 Située à Saumur, rue du Pressoir-Saint-Antoine, n° 32.
 Appartenant à M. GILBERT.
 Revenu annuel... 320 fr.
 Mise à prix... 2,900 fr.
 Voir les placards apposés.

Etude de M^e FONTENEAU, notaire à Angers.

A VENDRE
 A des conditions très-avantageuses,
QUATRE FERMES
 NOMMÉES
 les Mortiers, les Ormeaux, le Giraud et la Frappillère,
 Contenant ensemble 254 hectares 14 ares,
 Situées commune de Geneteil, à 10 kilomètres de Baugé et 8 du Lude.
 Ces fermes, traversées par une route, comprennent des bâtiments en bon état, prairies, taillis et terres en voie d'amélioration, par les bons soins des fermiers.
 Très-belle chasse.
 S'adresser à M^e FONTENEAU, notaire à Angers; à M^e LANGLOIS, notaire à Geneteil, et à M. PASSET, propriétaire, rue d'Alsace, à Angers. (275)

VENTE MOBILIÈRE
 AUX ENCHÈRES,
 APRÈS FAILLITE,
 A Piégu, commune de Rochefort,
 Le dimanche 13 juin 1875, à midi.

Meubles, literie, porcelaines et cristaux, etc.;
 Un billard et accessoires, — six très-belles gravures, — un tableau de prix, genre espagnol, — un break, — grand aquarium de serre, — faïences dorées et argentées;
 Un magnifique lustre en bronze ciselé, avec quatre appliques; ensemble, 32 branches.
 Renseignements chez MM. AVRIL-LEAU et BOURJUGE, Angers.
 Le lustre est visible chez M. BOURJUGE. (279)

HOTEL DE L'ESPERANCE
 Petite rue St-Nicolas,
A LOUER
 Pour la Saint-Jean 1876.

Direction générale de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre.

VENTE
D'HERBES SUR PIED
 ET
D'OBJETS MOBILIERS
 Hors de service.
 Le mardi 1^{er} juin 1875, à une heure de l'après-midi, il sera procédé, sur place, à l'adjudication de la récolte, sur pied, des herbes provenant des prairies de l'Ecole de cavalerie de Saumur, sur une superficie de 2 hectares 38 ares.
 A la suite de l'adjudication, il sera vendu, devant l'écurie N, à côté de ces mêmes prairies:
 16 châlits à tréteaux en bois;
 40 planches de châlits en fer;
 54 planches de châlits en bois.
 Prix payable au comptant, plus cinq pour cent.
 Le Receveur des Domaines,
 (295) L. PALUSTRE.

Commune de St-Hilaire-du-Bois.

ADJUDICATION
DE TRAVAUX

Le Maire de la commune de Saint-Hilaire-du-Bois prévient MM. les Entrepreneurs de travaux publics, qu'il sera procédé, à la Mairie de Saint-Hilaire-du-Bois, le dimanche 20 juin 1875, à l'heure de midi, à l'adjudication des travaux ci-après:
 1^o 1,257 mètres courants de terrassements..... 5,467 f. 95
 2^o 1,257 mètres courants d'empiècement... 2,316 05
 3^o Travaux d'art..... 5,278 84
 4^o Somme à valoir pour travaux imprévus..... »
 Total..... 11,062 f. 82

Les cahiers des charges et devis sont déposés au bureau de M. l'Agent-Voyer cantonal de Vihiers, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, le dimanche excepté.

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE
 A l'amiable et par lots,
 Au gré des acquéreurs,
BEAU TERRAIN
 EN JARDIN
 Situé à Saumur, rue d'Alsace, en face de l'institution Saint-Louis.
 Ce terrain convient, par sa position exceptionnelle, soit pour des constructions, soit pour des jardins, établissements d'enseignement, culture, etc.
 Pour le lotissement, voir les placards.
 S'adresser, pour les renseignements et traiter, soit à M. MAURICE LAUMONIER, notaire, rue de la République, 22, soit à M^e LAUMONIER, expert, rue du Petit-Mail, 44, soit à M^e LAUMONIER, notaire à Saumur. (282)

A LOUER
 PRÉSENTEMENT,
UNE BELLE MAISON
 Au centre de la ville,
 Comprenant: salle à manger, petit salon à côté, office, cuisine, grand salon, cinq chambres à coucher, cabinets de toilette, mansardes, deux greniers, deux caves, écurie, remise et cours.
 S'adresser à M^e CLOUARD, notaire à Saumur. (135)

A LOUER
 Pour la Saint-Jean 1875,
UNE MAISON
 Située à Saumur, rue Saint-Nicolas, n° 85,
 Actuellement occupée par M^{me} veuve Pineau.

Cette maison comprend: Salon, salle à manger, cuisine, sept chambres à coucher, greniers, cave, bâtiment pour bureaux, écurie à quatre chevaux, grande remise et greniers à fourrages, jardin.
 S'adresser à M. FOUCHER, propriétaire, rue de Bordeaux, 50.

A LOUER
 PRÉSENTEMENT,
UNE MAISON
 Rue de l'Echelle.
 S'adresser au Directeur de l'Établissement des Frères. (281)

A VENDRE
 D'OCCASION,
Une petite devanture
 magasin en bon état.
 S'adresser à M. VAUGELLE, menuisier, rue Cendrière.

SAINT-GALMIER
 SOURCES CENTRALES
 La plus agréable et la plus pure des eaux de table.
 Expédition par caisse de 50 bouteilles, à 17 francs, pris en gare de Paris.
 Ecrire à M. RICHOU Fils, Baudrière, 68, à Angers.
 Saumur, imprimerie P. GODET.